



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de consolidation de la paix

Huitième session

Formation Guinée

### **Conclusions et recommandations du deuxième examen de la Déclaration d'engagements réciproques pour la consolidation de la paix en Guinée entre le Gouvernement guinéen et la Commission de consolidation de la paix**

1. Tout en réaffirmant la validité et la pertinence continue des recommandations et obligations réciproques contenues dans la déclaration d'engagements réciproques conclue le 23 septembre 2011, ainsi que dans le premier examen réalisé en 2012, et l'importance de mettre pleinement en œuvre ces engagements réciproques, l'action de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix pourrait se concentrer dans les mois à venir sur un nombre précis de sujets dans les trois domaines prioritaires dans un souci d'efficacité et d'efficacités.

2. *Réconciliation et unité nationales.* En 2014, la formation Guinée devrait relancer son appui au processus de réconciliation et d'unité nationales, par exemple en organisant une réunion pour redynamiser l'approche suivie, et renforcer les capacités opérationnelles de la Commission provisoire de réflexion sur la réconciliation nationale, notamment en vue de formuler une méthodologie consensuelle sur le processus et les mécanismes de réconciliation nationale. Elle devrait enfin promouvoir les initiatives de réconciliation à l'échelon local et prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes. La formation pourrait, en vue des prochaines élections locales et présidentielles, appuyer les efforts faits par les acteurs guinéens et internationaux pour tirer les enseignements de l'organisation et de la tenue des élections législatives de 2013 en s'appuyant sur la mise en œuvre des accords du 3 juillet 2013, ainsi que les efforts de renforcement des capacités de l'Assemblée nationale. L'appui devra également porter sur la lutte contre l'impunité, notamment à travers la pleine mise en œuvre du communiqué conjoint conclu entre le Gouvernement guinéen et l'Organisation des Nations Unies en novembre 2011 sur la lutte contre les violences et de la stratégie nationale de lutte contre les violences sexistes, et sur l'aide au groupe des juges enquêtant sur les violences du 28 septembre 2009. La formation doit par ailleurs capitaliser sur les efforts d'observation des élections par les femmes et sur la surveillance du respect des droits de l'homme en période électorale. Elle devrait aider l'Assemblée



nationale et le Gouvernement à mettre en place et/ou à dynamiser les institutions constitutionnelles en vue du renforcement de l'état de droit et de la consolidation de la démocratie. Enfin, la formation devrait accompagner la Guinée dans ses efforts de promotion et de protection des droits de l'homme à travers l'organisation des États généraux des droits de l'homme.

3. *Réforme du secteur de la sécurité.* En 2014, la formation devrait poursuivre son appui à la mise en œuvre des mesures définies dans la stratégie nationale d'actions prioritaires à travers une meilleure coordination des interventions, l'appropriation nationale et la mise en place, avec la participation des cellules chargées de la problématique hommes-femmes, d'un système opérationnel de suivi et d'évaluation. En outre, les efforts entrepris pour renforcer la représentativité et la participation des femmes au sein des forces de défense et de sécurité et du dispositif de protection des femmes et des filles doivent être accompagnés par un cadre institutionnel et réglementaire adéquat. L'appui du conseiller stratégique devrait continuer dans le cadre de la réforme de la justice et de la chaîne pénale. Il faut poursuivre le plaidoyer pour le renforcement de la réforme du secteur de la sécurité auprès des secteurs clefs traditionnels participant à la défense nationale (police, gendarmerie, douanes et environnement) et l'élargir aux acteurs non étatiques. Les efforts visant à rétablir la confiance des citoyens dans les forces de défense et de sécurité sont à poursuivre de même que le renforcement des capacités en matière de promotion de la bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme et de contrôle civil démocratique des forces de défense et de sécurité. Des efforts doivent être déployés pour valoriser les avantages tirés des résultats de la réforme du secteur de la sécurité. La sécurisation transfrontalière doit être renforcée par un appui technique, matériel et logistique.

4. *Emploi des femmes et des jeunes.* En 2014, la formation devrait relancer ses efforts d'appui à la mobilisation et l'acheminement des ressources, notamment en saisissant la dynamique créée par la Conférence des partenaires et investisseurs pour la Guinée et en coopérant avec les partenaires internationaux comme la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement. Elle devrait continuer d'encourager et d'appuyer la mise en place de mécanismes de coordination et de concertation entre parties prenantes et d'un partenariat public-privé, notamment autour du développement du secteur minier, et d'identifier des actions de consolidation de la paix qui pourraient bénéficier en même temps aux communautés, aux jeunes, aux femmes et aux compagnies minières, l'objectif étant de créer des emplois durables et décents pour les femmes et les jeunes dans des domaines comme l'assainissement et l'agriculture et de contribuer ainsi à améliorer la sécurité humaine. Il convient de poursuivre les efforts pour promouvoir les projets à haute intensité de main-d'œuvre à l'intention des jeunes et des femmes et pour dynamiser les initiatives d'éducation à la citoyenneté et à la non-violence.